

# **Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du lundi huit juillet deux mille dix-neuf.**

L'an deux mille dix-neuf, le lundi huit juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de VILLEDoux, dûment convoqué s'est réuni à la salle annexe de VILLEDoux, sous la présidence de Monsieur François VENDITTOZZI, Maire.

Étaient présents : Mesdames Corinne SINGER, Marie-Christine QUEVA, Isabelle BOURLAND, Stéphanie COLOMBIER et Messieurs François VENDITTOZZI, Jean-Luc BARRE, Daniel BOURSIER, Jean-Philippe TOLEDANO, David WANTZ, Bernard CHARRON et Dominique VERGER

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 18 membres.

Absentes excusées : Audrey VALLAT, Delphine BOUCARD, Catherine DENEUVE, Dominique TEXIER, Éric MONTAGNE, Jean-Paul BONNIN

Absents avec pouvoir :

Thierry BARBIN donne pouvoir à François VENDITTOZZI

Stéphanie COLOMBIER a été élue secrétaire de séance.

## **Ordre du jour**

### **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 juin 2019**

1. Délibération de création d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à 24/35<sup>ème</sup>
2. Délibération de participation aux travaux de réfection de l'ouvrage de sortie d'Esnandes
3. Questions diverses

\*\*\*\*\*

Le conseil municipal diffère l'approbation du compte-rendu de la réunion précédente car l'Unima n'a pas transmis les éléments à y faire figurer.

Stéphanie COLOMBIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité.

Il est rajouté à l'ordre du jour une délibération concernant l'autorisation de signature d'une convention avec le SDEER pour les travaux de réaménagement de la rue du Soleil Couchant en point n°3

**1- Délibération de création d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à 24/35<sup>ème</sup>**

*Débat : Monsieur le Maire donne la parole à Corinne SINGER, adjointe en charge des ressources humaines qui explique que le but est de constituer une équipe servant de structure de base en recrutant une quatrième personne en tant que stagiaire (titulaire de la FPT). Compte tenu des délais de publication auprès du centre de gestion de la Charente Maritime et des formalités inhérentes à ce recrutement, cet agent sera recruté en CDD jusqu'au 31 décembre 2019 avant son recrutement en tant que stagiaire de la fonction publique territoriale en janvier 2020.*

## *DELIBERATION*

Vu le Code général des Collectivités territoriales

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.

Monsieur le Maire explique que la création d'un poste d'adjoint d'animation territorial à 24h00 hebdomadaire va permettre de pérenniser le poste d'un agent recruté en août 2017 et ayant effectué plusieurs contrats à durée déterminée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'ouvrir un poste d'adjoint d'animation territorial à temps non-complet (24/35ème) avec effet au 01/01/2020,
- dit que la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint d'animation territorial échelle 3,
- dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget communal 2020,

Le tableau des effectifs est modifié à compter du 01/01/2020 conformément au tableau annexé à la présente.

La présente délibération prendra effet après avis du CTP.




**TABLEAU DES EFFECTIFS**

Villedoux

**FILIERE ADMINISTRATIVE**

catégorie C	FILIERE ADMINISTRATIVE			
	Grade	Nombre d'agents	Temps travaillé	Commentaires
	<b>adjoint administratif</b>	<b>1</b>		
	agent d'accueil	1	25H	contrat art 38
	<b>adjoint administratif principal 2ème cl</b>	<b>0</b>		
	<b>adjoint administratif principal 1ère cl</b>	<b>2</b>		
	secrétaire de mairie	1	35H	
	secrétariat - accueil	1	35H	
	FILIERE TECHNIQUE			
	Grade	Nombre d'agents	Temps travaillé	Commentaires
	<b>adjoint technique</b>	<b>7</b>		
	cantine	1	23H	
	cantine	1	35H	
	école	1	20H30	
	école	1	22H	
	école	1	33H	
	école	1	21H	
	école	1	24H	
		0	31H30	poste non pourvu
		0	24H	poste non pourvu
		0	35H	poste non pourvu
	<b>adjoint technique principal 2ème cl</b>	<b>3</b>		
	école	1	22H	
	voirie-bâtiment	1	35H	
	espaces verts	1	35H	
	<b>adjoint technique principal 1ère cl</b>	<b>0</b>		
		0	35H	poste non pourvu
	<b>agent de maîtrise</b>	<b>0</b>		
	<b>agent de maîtrise principal</b>	<b>1</b>		
	responsable service techn.	1	35H	
	FILIERE SOCIALE			
	Grade	Nombre d'agents	Temps travaillé	Commentaires
	<b>agent spécial. principal des écoles maternelles 2ème cl</b>	<b>1</b>		
	école	1	26H30	
	<b>agent spécia. principal des écoles maternelles 1ère cl</b>	<b>1</b>		
	école	1	31H30	
	FILIERE ANIMATION			
	Grade	Nombre d'agents	Temps travaillé	Commentaires
	<b>adjoint d'animation</b>	<b>4</b>		
	ALSH	1	24H	
	ALSH	1	27H30	
	ALSH	1	26H	
	ALSH	1	24H	poste créé au 01/01/2020
	<b>adjoint d'animation principal 2ème cl</b>	<b>0</b>		
	<b>adjoint d'animation principal 1ère cl</b>	<b>0</b>		

20 postes pourvus
4 postes non pourvus

## **2- Délibération de participation aux travaux de réfection de l'ouvrage de sortie d'Esnandes**

*Débat :* Monsieur le Maire donne la parole à Daniel BOURSIER, adjoint en charge des travaux qui explique le principe de participation de la commune à la restauration de l'écluse de sortie d'Esnandes qui avait déjà connue une première étape de restauration en 1995.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est essentiel pour la commune de participer aux associations syndicales de marais.

### **DELIBERATION**

Monsieur le Maire explique que la commune vient d'être sollicitée par l'Association Syndicale des Marais d'Esnandes/Villedoux pour lui apporter une aide financière au titre de la réfection de l'ouvrage de sortie d'Esnandes.

D'une étude menée par l'UNIMA, il ressort que la surface du territoire de notre commune incluse dans le bassin versant est de 160 hectares et représente donc 25,7 % de la surface totale.

Les dépenses relatives à la réfection de l'ouvrage principal de sortie d'Esnandes s'élèveront à 87 834,10 euros TTC au maximum.

Monsieur le Maire ajoute que 70% de la somme totale seront subventionnés par le Département de la Charente Maritime. Les 4 communes concernées par cet ouvrage se répartiront 10% de la somme totale proportionnellement à la surface qui les concerne.

Monsieur le Maire énonce les montants maximum par commune ci-dessous et propose aux membres du Conseil de confirmer leur accord quant à la participation financière :

• ESNANDES	87 834.19€ X 10% X 38% =	3 337.70€
• MARSILLY	87 834.19€ X 10% X 27.8% =	2 441.79€
• SAINT XANDRE	87 834.19€ X 10% X 8.5% =	746.59€
• VILLEDoux	87834.19€ X 10% X 25.7% =	2 257.33€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter la participation de la commune de Villedoux aux travaux de l'ouvrage de sortie d'Esnandes d'un montant maximum de 2 257,33 €
- dit que la somme sera versée en une seule fois, à réception des travaux par l'ASA d'ESNANDES/VILLEDoux
- dit que cette participation sera inscrite au budget 2020.

## **3- Délibération d'approbation de la convention avec le SDEER pour la modernisation de l'éclairage de la rue du Soleil Couchant dans le cadre du projet de réaménagement.**

*Débat :*

Monsieur le Maire donne la parole à Daniel BOURSIER, adjoint en charge des travaux. Celui-ci

*explique la nécessité de faire des modifications sur l'éclairage public de la rue du Soleil Couchant.*

## *DELIBERATION*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le réaménagement de la rue du Soleil Couchant s'accompagne du remplacement des appareillages pour sources à décharge par des modules LED.

Monsieur le Maire explique que ces travaux sont confiés au Syndicat Départemental d'Électrification et de d'Équipement Rural de la Charente-Maritime sous le dossier EP472-1038 pour un montant total estimé à 33 621,93 € pris en charge pour moitié par le SDEER. La part restant à la commune de 16 810,96 € peut régler par deux modes de règlement.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de délibérer sur :

- soit un remboursement immédiat dès que les travaux auront été effectués
- ou un échelonnement de 2-3-4 ou 5 annuités sans intérêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de rembourser en 5 annuités sans intérêt soit un montant estimé de 3 362,19 € par an

Monsieur le Maire précise que le montant final après réalisation des travaux sera actualisé et pourra donc être quelque peu différent de celui voté ce jour.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

### **4- Questions diverses**

*1- Corinne SINGER explique que lors du conseil communautaire il a été évoqué que la demande TEPOS semble suivre son cours et que l'enveloppe à distribuer serait peut être même plus élevée.*

*2- Monsieur le Maire explique que des capteurs vont être positionnés sur la façade de la mairie car des fissures importantes sont apparues. Une analyse de la structure a donc été demandé car des morceaux de corniches sont tombés au sol, côté parking.*

*3- Monsieur le Maire donne le 1<sup>er</sup> bilan de la révision du plu qui pour le moment connaît un avis défavorable suite à l'enquête publique.*

*Suite à une rencontre avec les avocats, le service instructeur de la Communauté de Communes Aunis Atlantique et le cabinet Sitea, il a été évoqué 3 possibilités pour donner suite à la révision : -sursoir à statuer et attente du passage au plu*

*-répondre à la demande du commissaire enquêteur et attendre le retour*

*-refaire une enquête publique*

*4- Monsieur le Maire évoque la présentation de vendredi dernier aux propriétaires des terrains concernés par le futur lotissement (objet de la révision) qui a été faite par les 2 lotisseurs retenus. Les propriétaires ont demandé une revalorisation des tarifs proposés par les aménageurs. Ils souhaiteraient un montant de 60€/m<sup>2</sup>. Monsieur le Maire précise que la commune détient 1 voix sur 13 dans le choix du projet retenu. Il ajoute qu'un dossier semble retenir l'adhésion des propriétaires et de la commune.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h39

VENDITTOZZI François – Maire	SINGER Corinne – Adjointe au Maire
QUEVA Marie-Christine – Adjointe au Maire	BOURSIER Daniel – Adjoint au Maire
WANTZ David – Adjoint au Maire	TOLEDANO Jean-Philippe – Adjoint au Maire
BOURLAND Isabelle – Conseillère municipale	COLOMBIER Stéphanie – Conseillère municipale
BARRE Jean-Luc – Conseiller municipal	CHARRON Bernard – Conseiller municipal
VERGER Dominique – Conseiller municipal	